

OBJET

Date : 15 avril 2024

Présents : Mesdames les Professeures Sandrine DABERNAT, Claire MAJOUFRE, Laura RICHERT et Dominique LIGUORO*, Messieurs les Professeurs Pierre MERVILLE, Patrick DEHAIL, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Pierre DUBUS* et Jérôme HARAMBAT*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Hélène CASSOUDESALLE, Isabelle REDONNET-VERNHET et Chantal BERGEY, Messieurs les Docteurs Cédric GIL-JARDINÉ, Florent GUERVILLE et Aurélien TRIMOUILLE, Mesdames Salomé BLACKWOOD et Eheina GOEASKOETXEA-ETCHART, Messieurs Hadrien POMMIERS et Matthias DA COSTA, Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Madame Sylvie JUSTOME (Mairie de Bordeaux) et Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé).

Excusés : Madame la Professeure Marie BEYLOT-BARRY, Messieurs les Professeurs Didier GRUSON, Jean-Luc PELLEGRIN* et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Valérie BERNARD et Fanny PELLUARD-NEHME, Monsieur Hugo LALLEMAND, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine).

5 de ces membres ont donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal des séances du 18 mars et du 2 avril 2024 (Formation Restreinte)

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal des séances du 18 mars et du 2 avril 2024 (Formation Restreinte)

Le procès-verbal des séances du 18 mars et du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 8 mars 2024 \(J.O du 9 avril 2024\) modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la rémunération universitaire de certains membres du personnel des centres hospitaliers et universitaires.](#)

- Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

- [Décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 \(J.O. du 24 mars 2024\) relatif à la certification périodique de certains professionnels de santé.](#)

- [Arrêté du 4 avril 2024 \(J.O. du 12 avril 2024\) fixant au titre de l'année universitaire 2024-2025 le nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision.](#)

- [Arrêté du 5 avril 2024 \(J.O. du 10 avril 2024\) fixant les conditions et les modalités du remboursement forfaitaire par le Centre national de gestion aux universités et établissements désignés comme centres d'examen des frais induits par l'organisation des épreuves dématérialisées mentionnées à l'article R. 632-2-1 du code de l'éducation.](#)

- [Arrêté du 9 avril 2024 \(J.O. du 11 avril 2024\) modifiant l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant par les étudiants en santé non médicaux et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par les étudiants sages-femmes.](#)

3. Informations

➤ Suivi R2C et ECOS test

Monsieur le Doyen présente le diaporama de la Conférence des Doyens concernant la R2C ainsi que le diaporama sur les ECOS test. Ceux-ci reprennent l'ensemble des données chiffrées (étudiants, stations, PS/PSS...) ainsi que le déroulement des ECOS test (5 stations, soucis techniques, moyenne...).

Les étudiants s'interrogent sur la date de parution des résultats des ECOS et des points parcours. Monsieur DEHAIL indique que tout devrait être fait avant la date des simulations (août).

Monsieur MERVILLE précise que le classement concernera uniquement les résultats des ECOS ou ECOS/EDN mais sans lien avec les points parcours.

Monsieur OUATTARA rapporte un retour très positif de l'organisation entre les différents personnels et les différentes équipes.

Les étudiants rappellent que des disparités se sont créées à cause des différents jeux d'acteurs des PS/PSS : mise à disposition de documents, application des scénarios, mise à disposition de matériel.

Il est noté également par les étudiants que le bâtiment n'est pas équipé en système anti-défenestration. Une demande va être adressée dans ce sens aux services techniques.

➤ Election à l'Académie de Médecine

Monsieur le Doyen informe le Conseil que Monsieur le Professeur Denis MALVY a été élu membre résident de l'Académie de Médecine.

4. Commission d'agrément de Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen présente les premières demandes et les renouvellements d'agrément des Maîtres de Stage des Universités (MSU) – 2^{ème} cycle instruits par le Département de Médecine Générale.

Monsieur le Doyen soumet ces demandes au vote des membres de la commission d'agrément des MSU.

Les membres de la commission d'agrément donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Sont agréés Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

Premières demandes :

NOM – PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
ANDREU Cécile	167 avenue des Pyrénées	33140	VILLENAVE D'ORNON
BERSANI Marion	11 avenue de l'Entre Deux Mers	33670	CRÉON
BLAIS BIESSE Émilie	42 avenue de Verdun	33450	MONTUSSAN
BLANC BISSON Christèle	80 rue de la maison de santé	33690	GRIGNOLS
BROQUET Émilie	2 rue Larmée	33000	BORDEAUX
CAZALE Paul	106 avenue Léon Blum	33110	LE BOUSCAT
DARRIGRAND Olivier	40 bis avenue de Paris	33620	CAVIGNAC
DEVORT Tom	40 avenue de Paris	33620	CAVIGNAC
ETCHEVERRY CASTRO Caroline	2 place Harismendi	64210	ARBONNE
HITA Maxence	Maison de santé Prayssas – Lotissement Mézard	47360	PRAYSSAS
LE TAILLANDIER DE GABORY Jean-Baptiste	12 bis route de St Macaire	33410	CADILLAC
MEREUZE David	11 avenue de l'Entre Deux Mers	33670	CRÉON
PASCO Gaëlle	82 avenue Jean Jaurès	33600	PESSAC
PERRAULT Eugénie	3 avenue Favard	33170	GRADIGNAN
SERMOT Thierry	12 avenue Jean Moulin	24150	LALINDE
VERGNES Coralie	420 chemin du Petit Chapéou	64530	GER
WOJTENKA Claire	78 boulevard Président Franklin Roosevelt	33800	BORDEAUX

Renouvellements :

NOM – PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
DEBORDE Matthieu	24 rue du 8 mai 1945	33130	BEGLES
DUTOYA Thierry	8 rue Ronsard	64000	PAU
LAURENS Élodie	100 rue de Chassin	64600	ANGLLET
MAGNAUDET Cédric	3 avenue Favard	33170	GRADIGNAN

5. Troisième cycle

➤ Nouvelle organisation des thèses

Monsieur SIBON présente les modifications souhaitées sur l'organisation des thèses et les soumet au vote du Conseil :

1- Discussion avec le coordonnateur du DES ou le tuteur délégué du sujet de thèse au terme de la phase socle lors de la rédaction du contrat de formation. Le sujet définitif de la thèse doit être fixé avant la fin de la 1^{ère} année de la phase d'approfondissement.

2- Dépôt du sujet de thèse auprès du service de scolarité du 3^{ème} cycle (médecine générale ou médecine spécialisée selon le parcours de l'étudiant). Pour les étudiants en DES de médecine générale, un dépôt préalable sur Moodle (<https://moodle.u-bordeaux.fr>) d'une fiche projet de thèse est nécessaire pour validation par un enseignant du département de médecine générale.

3- Remise d'informations par la scolarité du 3^{ème} cycle concernant la nécessité de soumission du projet de thèse pour catégorisation réglementaire auprès :

- ⇒ de la direction des affaires juridiques de l'université de Bordeaux (pour la médecine générale ou pour les thèses effectuées à partir de données non issues de l'entrepôt de données de santé du CHU de Bordeaux (daj-rgpd@u-bordeaux.fr))
- ⇒ du délégué à la protection des données (DPO) du CHU de Bordeaux pour les études reposant sur les données de l'entrepôt de données de santé du CHU (informations sur <https://eds.chu-bordeaux.fr/gitlab/iampublic/eds-documentation/-/wikis/home>)
- ⇒ du Comité d'Ethique de la Recherche du CHU de Bordeaux pour catégorisation réglementaire et obtention d'un numéro d'enregistrement dans la perspective de publication (cer.sante@chu-bordeaux.fr)

4- Validation par le coordonnateur ou tuteur délégué du bon déroulement de la thèse au moment de la validation du contrat de formation avant dépôt des dossiers de candidature pour l'intégration de la phase de docteur Junior. Dans la situation où le coordonnateur ou tuteur délégué est le directeur de thèse, le bon déroulement de celle-ci doit être évalué par un autre enseignant de la discipline. Pour les internes de médecine générale non concernés par la réforme de la 4^{ème} année de médecine générale, cette disposition n'est pas applicable.

5- Avis pour accord de soutenance de thèse délivré par le coordonnateur ou tuteur délégué (sous réserve qu'il soit différent du directeur de thèse) soumis au plus tard 3 semaines avant la soutenance. Cet avis se substitue potentiellement au rapport de thèse par un expert. Le coordonnateur ou tuteur délégué a le libre choix de demander une évaluation par un rapporteur s'il le souhaite, dans ce cas le rapport doit être adressé à l'université au plus tard 6 semaines avant la soutenance.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de création de DU-DIU

Intitulé du diplôme	Responsable
AE échoscopie de dépistage des cardiopathies rhumatismales chroniques (CRC) en zone d'endémie	Professeur Stéphane LAFITTE

DU échoscopie de dépistage des cardiopathies rhumatismales chroniques (CRC) en zone d'endémie	Professeur Stéphane LAFITTE Docteur Jean-Marc SEGALIN (co-responsable local)
--	---

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de DU-DIU

Intitulé du diplôme	Responsable
DU anatomie de l'appareil locomoteur	Professeur Jean-Marc VITAL
DIU anesthésie réanimation du patient âgé	Professeur Claire ROUBAUD-BAUDRON
DU aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels	Professeur Laurent BLOCH Docteur Edouard BONTOUX (co-responsable)
E-DU francophone de médecine gériatrique	Professeur Isabelle BOURDEL-MARCHASSON
DIU hypnose médicale clinique et thérapeutique	Professeur François SZTARK
DU kinésithérapie de réanimation	Professeur Hadrien ROZÉ
E-DIU médecine gériatrique	Professeur Isabelle BOURDEL-MARCHASSON
DU médiation en santé et pair-aidance	Professeur François ALLA
DIU pathologies chromosomiques acquises	Professeur Edith CHEVRET
DU pathologies rachidiennes	Professeur Jean-Marc VITAL
DU prise en charge des victimes de violences	Professeur Laurent BLOCH
DIU qualification pour l'exercice de la médecine générale	Professeur William DURIEUX

Concernant le DU prise en charge des victimes de violences, un commentaire est fait par Madame le Docteur Chantal BERGEY sur le fait que le diplôme ne fait pas intervenir de psychiatre professionnel.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de suppression de DU-DIU

Intitulé du diplôme	Responsable
DIU réanimation et urgences pédiatriques	Professeur Olivier BRISSAUD

DIU rythmologie et de stimulation cardiaque	Professeur Pierre JAIS
---	------------------------

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

6. Questions diverses

- Le Conseil est informé d'un désaccord en cours avec la Direction des Affaires Médicales (DAM) au sujet des gardes programmées les veilles d'examens : il est rappelé par Monsieur DEHAIL que cela est interdit, peu importe le type d'examen concerné.

- Au sujet des points parcours : les étudiants font remonter des invalidations de dossiers sur Apoflux pour des actions faites, notamment avec l'ARS, alors que celles-ci devaient être comptabilisées en tant qu'engagement. Monsieur MERVILLE confirme que ces actions seront bien prises en compte même pour les étudiants qui ont déjà validé l'engagement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Prochaine réunion : Lundi 6 mai 2024

Bordeaux, le 15 avril 2024

Pr Pierre MERVILLE

Doyen de la Faculté de Médecine